

Candidature au Conseil d'administration de la FFME¹ - Collège entraîneurs et arbitres

NOM : GERARD

Prénom : Céline

Date de naissance : 29/04/1974

Lieu de naissance : REIMS

N° de licence : 091169

Candidature au poste de :

Représentant des entraîneurs²

Représentant des arbitres²

Fonctions :

- Présidente du club Lacroix Escalade (Oise) depuis sa création il y a 11 ans, secrétaire du Comité Régional Picardie pendant plusieurs années et élue au Comité départemental Oise.
- Arbitre nationale et présidente de jury 2
- Initiatrice et entraîneur depuis 25 ans

Passionnée de montagne depuis mon plus jeune âge (ski, randonnée, alpinisme et escalade), je me suis rapidement investie au sein de mon premier club en tant qu'encadrante (initiatrice) puis en tant qu'entraîneur (j'ai obtenu par la suite le diplôme d'entraîneur fédéral 2) et j'ai intégré l'équipe dirigeante.

Je me suis ensuite formée en tant que juge puis présidente de jury. J'occupe cette fonction au niveau national depuis 2019, tout en intervenant sur les compétitions internationales en tant que juge. J'ai d'ailleurs été sélectionnée pour arbitrer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Elue au Conseil d'administration de la FFME depuis 2023, j'ai eu à cœur de promouvoir la compétition dans sa globalité, en rappelant régulièrement l'importance du rôle du corps arbitral et la nécessité de valoriser cette fonction indispensable à la bonne tenue des compétitions.

Parallèlement, j'aime à former nos futurs juges pour des compétitions de mieux en mieux organisées.

¹ Formulaire de candidature proposé par la fédération pour les postes au sein de la CAHN, pour les représentants des arbitres et des entraîneurs. Le collège général n'est pas concerné par ce formulaire. Le candidat aux postes précités n'est pas tenu d'utiliser ce formulaire.

² Candidature à faire parvenir au siège de la FFME par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 23/09/2024.

Je souhaiterais mettre l'ensemble de mes compétences acquises sur le terrain et mon expérience au service de la fédération, pour pouvoir faire le lien entre les deux disciplines que sont l'escalade et le ski alpinisme et donc représenter l'ensemble du corps arbitral fédéral au sein du futur Conseil d'Administration lors de cette nouvelle Olympiade qui verra le ski alpinisme intégrer à son tour la grande famille des Sports Olympiques lors des jeux de Milano Cortina en 2026.

A joindre avec la candidature :

- 1 photo d'identité récente ;
- [L'attestation sur l'honneur](#) complétée et signée ;
- 1 extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 ;
- Pour les entraîneurs :
 - Une copie du diplôme justifiant d'une qualification DEJEPS mention escalade ou DEJEPS entraîneur haut niveau directeur de structure ou licence STAPS mention entraînement ou d'un brevet fédéral entraîneur 1 ou 2 ou équivalent³ ;
 - Un justificatif attestant avoir été inscrit au moins une fois sur la saison N ou N-1 sur la liste des entraîneurs ayant officié sur les championnats de France, demi-finales des championnats de France ou coupe de France.
- Pour les arbitres :
 - Une copie du diplôme justifiant d'une qualification d'arbitre national de ski-alpinisme ou d'arbitre escalade PDJ2 ;
 - Un justificatif attestant avoir officié au moins une fois au cours de la saison N ou N-1 sur une compétition officielle quel que soit le niveau.

Les candidats sont invités à consulter [les règles de campagne](#).

³ Sont notamment considérés comme équivalents les diplômes d'Etat ou brevet d'Etat ski alpin, diplôme d'Etat accompagnateur de moyenne montagne, guide de haute montagne.